On devrait de temps en temps organiser des trains sanitaires avec tout le matériel nécessaire, d'un côté pour exercer le personnel du train à son service, et d'un autre côté pour montrer la nécessité de ces trains et réveiller l'intérêt du public.

Outre ces objets, très-apparents par leur importance et leur grosseur, l'exposition du pavillon sanitaire renfermait en grande quantité toutes sortes d'appareils, sacs à pansements, instruments de chirurgie, caisses de pharmacie, auxquels le Dr Mosetig accorde l'attention qu'ils méritent. Il s'arrête en particulier à propos du *Premier pansement*, exposé par le professeur Esmarch, sur la nécessité pour chaque soldat d'être pourvu en campagne d'un paquet de petit volume, renfermant les objets les plus indispensables à un premier et rapide pansement de ses blessures par le soldat lui-même ou par ses camarades sur le champ de bataille, en attendant les soins des médecins qui parfois se font attendre assez longtemps.

On rencontrait en outre, dans le pavillon sanitaire, toute espèce de matériel d'hôpital : baraques, tentes, lits et tables d'opérations, membres artificiels, etc., etc., et enfin l'exposition des livres, photographies, dessins, que le Dr Mosetig ne fait que mentionner en passant.

BADE

CORPS VOLONTAIRE DE PORTEURS DE BLESSÉS.

La Société de secours de Carlsruhe, se basant sur les nombreuses expériences qu'elle avait eu l'occasion de faire pendant la campagne, décida, dans l'automne de 1871, après la fin de la guerre, la formation d'un corps de porteurs volontaires, instruit, équipé et habillé militairement déjà en temps de paix, et qui serait entièrement prêt si une guerre venait à éclater.

Dans le cas d'une mobilisation, le corps des porteurs volontaires

serait attaché au quatorzième corps d'armée, et étroitement lié, d'un côté avec les établissements officiels de santé des troupes mobilisées, de l'autre avec les trains sanitaires. Sa tâche consisterait à transporter les blessés et les malades des lazarets de campagne aux chemins de fer, et des chemins de fer dans les lazarets de réserve. Ce ne serait qu'exceptionnellement et sur un ordre spécial des autorités militaires, que ce corps pourrait être employé au transport des blessés des places de pansement dans les lazarets de campagne, ou à rendre dans ceux-ci d'autres services. En temps de paix, il peut dans certains cas être mis en réquisition.

Est admissible dans ce corps tout homme robuste offrant des garanties morales suffisantes, habitant Carlsruhe et reconnu apte par une commission spéciale. Tout homme qui entre dans ce corps doit s'engager par écrit à servir pendant deux ans; il s'oblige également à remplir tous les devoirs de sa charge, à assister à toutes les réunions du corps, à exécuter ponctuellement les ordres qui lui seront donnés par ses supérieurs, et à se soumettre aux punitions qui lui auront été infligées en vertu des statuts. Pendant une guerre on ne pourra pas sortir du corps, même après avoir achevé sa seconde année de service.

Le corps volontaire de porteurs se divise en deux détachements, un mobile et un de réserve; le premier est employé au service en campagne, le second est destiné à servir à Carlsruhe. Chaque détachement se partage en sections de soixante porteurs chacune, et la section en cinq patrouilles de six files, ou douze hommes. Chaque section compte comme gradés :

Un médecin chef,	Un premier chef de section,
Deux médecins,	Un second chef de section,
Deux aides de lazaret,	Cinq premiers chefs de patrouille,
Un quartier-maître,	Cinq seconds chefs de patrouille,

Deux trompettes.

Chaque section a en outre les cuisiniers, conducteurs et palefreniers nécessaires.

L'état-major de chaque détachement comprend :

Un médecin dirigeant,	Un adjudant,
Un chef de division,	Un officier payeur,

Deux secrétaires.

Le détachement de mobilisation compte quatre palefreniers.

En voitures et chevaux, la division de mobilisation comprend :

Pour l'état-major : quatre chevaux de selle, une voiture à deux chevaux pour bagages et provisions ;

Pour chaque section : six chevaux de selle, une voiture à deux chevaux pour bagages et provisions et deux voitures pour le transport des blessés.

Chaque membre reçoit comme vêtements de service :

Une jaquette en drap,
Une casquette,
Un manteau,
Un brassard international.

Les membres doivent se procurer eux-mêmes des pantalons noirs et les autres parties de leur habillement.

Chaque membre reçoit comme effets d'équipement :

Un havre-sac,
Une couverture,
Une poche à pansement et son contenu,
Un ceinturon,
Une hache ou un sabre-scie et son fourreau,
Une petite lanterne,
Une gourde,
Une gamelle.

Les porteurs du détachement de mobilisation reçoivent pour quatre hommes un brancard qui se démonte.

L'administration de la caisse concerne les chefs de détachements et l'officier payeur, et dans les sections les quartier-maîtres. Les caisses reçoivent leurs fonds de la Société de secours.

Du jour de la mobilisation, le détachement mobile est soldé, et personne ne peut renoncer à sa solde. A partir du jour du départ, les hommes reçoivent leur entretien au quartier, ou au moyen de vivres fournis par le magasin ; si cela n'est pas possible, ils reçoivent en argent le montant de l'indemnité qui est payée dans l'armée pour la ration de vivres. Le détachement de réserve ne peut qu'exceptionnellement s'entretenir lui-même et recevoir une indemnité en argent.

En cas de maladie, tout membre du détachement de mobilisation a droit à être soigné gratuitement. Tout membre du corps, qui se fait au service une blessure permanente, a droit à un secours proportionnel de la caisse de la Société.

Le corps des porteurs dépend du Comité de la Société de secours de Carlsruhe ; en temps de guerre, il dépend des autorités mili-

taires auxquelles il est adressé par le commandant en chef ou l'inspecteur général des étapes.

Le médecin dirigeant est le chef du détachement; le médecin chef de la section est le chef de celle-ci.

Pour le service du corps, les ordonnances pour le service des détachements sanitaires de l'armée servent de règle. Des punitions peuvent être infligées en vertu des règlements par les chefs des détachements et des sections.

L'équipement complet, l'habillement du personnel, les équipages, etc., seront déjà organisés en temps de paix. Au moment de chaque mobilisation, on fera les réparations nécessaires; c'est à ce moment-là également qu'on fournira aux détachements leurs chevaux.

Le corps se complétera chaque année, en janvier, par l'admission de nouveaux membres. Le Comité de la Société de secours nomme les états-majors des détachements, de même que les médecins des sections. Les membres du corps élisent les chefs des sections et des patrouilles.

Après que le corps s'est complété, vient en février et en mars l'instruction théorique et pratique par les médecins, les chefs des détachements et des sections. On emploie pour cela le *Manuel d'instruction à l'usage des porteurs de blessés de l'armée.*

En cas de mobilisation, le détachement de mobilisation est mis sous les ordres du commandant du quatorzième corps d'armée, le détachement de réserve sous les ordres du commandant de Carlsruhe.

Le corps de porteurs volontaires de la Société de secours de Carlsruhe comptait, au 1er janvier 1874, 101 hommes, y compris les gradés.

L'habillement et l'équipement sont au complet; quant aux voitures, on n'a procédé à aucun achat, aucun modèle n'ayant été choisi.

Le texte original de cette notice, que nous avons traduite textuellement, est accompagné de deux grandes planches chromo-lithographiées, représentant, l'une les membres du corps complétement

équipés, l'autre les détails de l'équipement et de l'habillement. Le tout nous a paru bien conçu et pratique, et nous ne doutons pas que nos lecteurs ne soient vivement intéressés par les louables efforts que fait la Société de secours de Carlsruhe pour bien se préparer en temps de paix à pouvoir rendre des services importants dans le cas d'une guerre.

RAPPORT DU COMITÉ CENTRAL

Nous avons sous les yeux le rapport pour 1873, publié par la Société badoise de secours, dont nous extrayons les quelques détails suivants :

La Société a eu moins à s'occuper cette dernière année des victimes de la guerre, cette tâche incombant particulièrement à la section badoise de la *Kaiser-Wilhelms-Stiftung* pour les invalides ; elle a cru pourtant devoir y donner encore ses soins dans la limite très-restreinte des moyens qu'elle possède pour cela, et elle a en particulier accordé un subside à l'établissement de Mme Marie Simon à Loschwitz, près de Dresde, que nos lecteurs connaissent déjà.[1]

La fortune de la Société s'élevait, à la fin de 1873, à 65,837 fl.

Afin d'être prête à tout événement, la Société badoise a admis, pour le cas d'une guerre, un plan de mobilisation pour les secours de la Société, et cela dans le but d'éviter les tâtonnements et les pertes de temps qui sont inévitables lorsqu'il faut tout organiser en même temps.

[1] Voir *Bulletin* N° 18, p. 141.